

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 04 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 mai 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mr Romain FERRIER
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Anne Marie OLIVON
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Eliane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
Mr Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Juile MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
Mr Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mr Alain COSSON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mr Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. BLANC Patrice

Etaient représentés (procuration) :

- Mr BOURNAT donne pouvoir à Mr FRICKER
- Mme ROCHE donne pouvoir à Mme MARMY
- Mr MARQUET donne pouvoir à Mme GRANET
- Mr DERBIAS donne pouvoir à Mr MONEYRON
- Mme VIAL donne pouvoir à Mr FRASIAK
- Mr LUCAS donne pouvoir à Mr DUPOUE

Absent : Mr GIRARD Jean-Baptiste, Mme DE FREITAS Déolinda, Mr TISSERAND Thierry, Mme CIERGE Michelle, Mr BROUSSE René,

VOTE: En exercice : 35 Présents : 25 / Représentés : 6 Votants : 31

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : politique locale du commerce : attribution d'une subvention d'aide aux commerces avec point de vente à l'institut de beauté black pearl spa

**POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE : ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION D'AIDE AUX COMMERCES AVEC POINT DE VENTE A
L'INSTITUT DE BEAUTE BLACK PEARL SPA**

VU le règlement de l'aide régionale Auvergne Rhône-Alpes « Financer mon investissement Commerce et Artisanat » adopté en commission permanente du 18/05/2017 et ses modifications successives ;

VU les délibérations n°32 du Conseil Communautaire en date du 28/09/2017, n°24 du 28/06/2018, n°04 du 28/03/2019, n°09 du 20/07/2020 et du 27/05/2021, n°14 en date du 08/11/2022 relatives à la mise en place d'une aide financière CCEDA aux commerces de proximité situés sur le territoire de la CCEDA et ses mises à jour successives ;

VU la délibération n°10 du Conseil Communautaire en date du 27/09/2022 relative à la mise en place de la nouvelle convention d'aide aux entreprises avec la Région Auvergne Rhône Alpes ;

VU la convention d'aides aux entreprises établie entre la Communauté de Communes Entre Dore et Allier et le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes en date du 02/03/2023 ;

VU l'avis de la commission Economie de la CCEDA en date du 07/11/2023 ;

Madame la Présidente rappelle que la CCEDA a institué un dispositif de soutien financier aux commerces avec point de vente en partenariat avec le conseil régional Auvergne Rhône Alpes depuis janvier 2018.

Cette aide financière prend la forme d'une subvention d'investissement selon un taux d'aide de 20% pour des dépenses éligibles comprises entre 10 000€ et 50000€ HT. Depuis son lancement, plus de 30 TPE du commerce et de l'artisanat avec point de vente ont pu bénéficier de ce dispositif.

Les crédits budgétaires ont été inscrits en 2024 en section d'investissement, suite à cette nouvelle imputation comptable (article 20421), l'octroi d'une subvention d'investissement à une personne de droit privé doit faire l'objet d'une délibération en conseil communautaire.

Considérant que le dossier de demande de versement de l'aide déposé par Mme Pauline Delbet est complet et que les travaux réalisés sont conformes aux devis présentés (Montant des travaux réalisés 32 458€ HT), Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- D'approuver le montant de la subvention octroyée soit 6491€ ;
- D'autoriser le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 6491€ de la CCEDA à l'entreprise EI « Black Pearl Spa » représentée par Mme Pauline Delbet, pour les travaux liés à l'aménagement de son institut de beauté situé au 11 rue du commerce 63190 Lezoux ;
- Indique que ces crédits sont inscrits au BP 2024 / Section Investissement.

AR Prefecture

063-246301097-20240604-20240604_18-DE
Reçu le 05/06/2024

CCEDA
CC 04/06/2024
(18)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 05 juin 2024

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente